

# Allier SAUVAGE

Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 30 novembre 2019 Domaine de La Perrine à Livry (58)

Le 30 novembre 2019 à 17 h, les membres de l'association Allier Sauvage se sont réunis en assemblée générale au Domaine de La Perrine à Livry, sur convocation de son président, effectuée par courrier électronique du 18 novembre.

Il a été procédé à l'appel des membres de l'assemblée générale présents, lors de leur entrée en séance, et au recensement des pouvoirs confiés aux mandataires des membres absents et représentés.

Président de séance : Joël Herbach  
Secrétaire de séance : Nathalie de Grossouvre

Le président remercie Fabrice Barle et sa famille d'accueillir l'Assemblée Générale d'Allier Sauvage.

Il fait le compte des pouvoirs reçus des membres ne pouvant pas participer à la réunion et précise leur répartition entre les mandataires désignés.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil sur la gestion morale de l'association
2. Rapport d'activités 2018 et d'orientations 2019
3. Rapport du Trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2018
4. Renouvellement du Conseil d'Administration
5. Application du régime d'admission et fixation du montant des cotisations 2020
6. Point sur les projets de « Route de l'Allier » et d'Observatoire de l'Allier développés par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, et projet de convention de partenariat avec Allier Sauvage.
7. Point sur les actions juridiques engagées par Allier Sauvage pour la préservation du Haut-Allier et du Val d'Allier Nord.
8. Perspectives pour l'année 2020.

### **Délibération n° 1 :**

*(Points 1 à 3 de l'Ordre du Jour)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil sur la gestion morale de l'association et le bilan des activités 2018/2019 présentés par son président, ainsi que celle du rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes de l'exercice 2018, approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux membres du Conseil d'administration et au trésorier de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 2 :**

*(Point 4 de l'Ordre du Jour)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des démissions des membres suivants du Conseil d'Administration :

- Joël Herbach, président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Romain Cuoq

Romain Cuoq ne souhaitant pas se représenter au Conseil d'Administration, François-Xavier Gontard s'est porté candidat. Les deux autres membres démissionnaires se représentent.

L'Assemblée Générale décide d'accepter le remplacement de Romain Cuoq par François-Xavier Gontard pour une durée de trois ans et, après avoir appelé d'autres nouvelles candidatures éventuelles, de renouveler en qualité de membres du conseil pour une durée de trois ans les deux autres membres, conformément aux dispositions statutaires de l'Association.

Le Conseil d'Administration, renouvelable annuellement par tiers, est donc composé comme suit :

- Joël Herbach, président
- Dominique Beaufils, vice-président
- Nathalie de Grossouvre, secrétaire
- Laurent Barle, trésorier
- Jean-Claude Blanc
- Agnès Gattoni
- François-Xavier Gontard
- Anne Herbach
- Norbert Larinier
- Hélène Pelletier

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n° 3 :**

*(Point 5 de l'Ordre du Jour)*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le montant de la cotisation annuelle de 15 à 20 € à partir de l'année 2020 ; le montant pour le statut de membre bienfaiteur sera d'au moins deux fois 20 € (le Conseil d'Administration reste juge pour accorder le statut de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu un service significatif à l'association).

Dernières nominations de membres bienfaiteurs :

- Gérard Ducerf, botaniste, don d'un inventaire botanique du val d'Allier Nord
- Carlos Goncalvès, architecte-paysagiste, co-financement de « Music on the River »
- Behzad Behnam et Daniel Kiernan, donateurs financiers

L'Assemblée Générale décide aussi que les cotisations versées en 2019 à compter de juin vaudront adhésion pour 2020.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Point sur les projets de « Route de l'Allier » et d'Observatoire de l'Allier développés par le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, et projet de convention de partenariat avec Allier Sauvage.**

*(Point 6 de l'Ordre du Jour)*

Rappel : en 2015, le Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne a fait de l'axe Allier un de ses défis prioritaires comme lien territorial, valeur identitaire et atout touristique. Allier Sauvage a participé aux deux études réalisées dans ce cadre par le pôle métropolitain :

- Étude de préfiguration de la « Route de l'Allier » et de la mise en réseau de ses Maisons de sites : lancée en mai 2018 et achevée en juillet 2019, réalisée par l'équipe Alliances. Objectifs : mettre en synergie différents modes d'itinérances (train, voiture, vélo, à pieds) entre Brioude et Vichy, afin que chaque territoire traversé ait un accès à la rivière, et développer un réseau de maisons de sites comme lieux de référence pour la valorisation de la rivière et sa réappropriation par les habitants. Le projet de développement proposé est hiérarchisé en fonction des secteurs de la rivière, de la sensibilité de leurs milieux naturels et de leurs relations avec les milieux urbains. Ce projet intègre celui de la « Via Allier », véloroute-voie verte régionale de découverte de l'Allier
- Étude de faisabilité d'un Observatoire de l'Allier : lancée en juin 2018 et achevée en septembre 2019, réalisée par la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Clermont Auvergne. Allier Sauvage a largement contribué à l'étude de ce projet pour lequel elle militait depuis plus de dix ans, en apportant notamment son regard et ses méthodes d'évaluation de la fréquentation humaine mises au point avec le GéoLab de l'Université Clermont Auvergne.

Une rencontre a été organisée avec des élus du Pôle métropolitain, afin de leur présenter Allier Sauvage et d'envisager un partenariat permettant d'approfondir certains sujets complexes (usages illicites, problématique de la baignade, ...). Il est envisagé de passer une convention de partenariat, dont le projet serait présenté au Conseil du Pôle métropolitain le 21 janvier 2020, visant à assister le Pôle métropolitain dans le développement de ses projets à l'amont et à l'aval, l'association apportant par exemple son expertise sur le volet fréquentation de l'Observatoire de l'Allier et sa connaissance des acteurs dans la perspective du prochain Plan Loire 2021/2027.

L'Assemblée Générale est favorable au principe de cette convention, dont elle laisse le soin au Bureau d'établir le projet pour le soumettre ensuite au Conseil d'Administration chargé de son approbation.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Point sur les actions juridiques engagées par Allier Sauvage pour la préservation du Haut-Allier et du Val d'Allier Nord.**

*(Point 7 de l'Ordre du Jour)*

En 2018 et 2019, Allier Sauvage s'est engagée dans trois actions menées contre des projets menaçant l'intégrité de l'Allier :

- Elle a participé à l'action juridique collective contre la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur la Desges, à Chanteuges (Haut-Allier), notamment par un co-financement des frais d'avocat. L'arrêt des travaux a été obtenu en 2018, mais l'affaire est toujours en cours.
- Elle s'est opposée à l'implantation d'éoliennes à Langeron et St-Pierre le Moutier (58), en secteur de nourrissage et d'hivernage des oiseaux migrateurs (grues cendrées), par une concertation locale et une déposition à l'enquête publique. Ceci a entraîné le refus du projet par la Préfecture de la Nièvre.
- Elle a conduit une action juridique collective contre l'autorisation préfectorale de retournement de 55 ha des prairies de Mauboux à Livry (58) situées en zones Natura 2000 et classées « prairies

permanentes sensibles » au titre de la PAC. Pour cela, elle a animé un collectif de sept associations, organisé le cofinancement des frais d'avocat et conduit les requêtes en référé suspensif et en annulation confiées au cabinet de Corinne Lepage. La suspension de l'autorisation a été obtenue le 20 août 2019 par décision de madame la Juge aux Référé du Tribunal Administratif de Dijon. Le jugement au fond devrait être prononcé début 2020.

Pour l'ensemble de ces actions juridiques et leur financement par l'association, l'Assemblée Générale confirme son soutien au Conseil d'administration chargé d'en décider, conformément aux statuts..

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Perspectives pour l'année 2020**

*(Point 8 de l'Ordre du Jour)*

Compte tenu de l'évolution du contexte (montée en tension liée à l'urgence de raisonner en termes de développement durable), Allier Sauvage doit se repositionner dans ses partenariats et se mobiliser sur de nouvelles actions afin de renforcer son rayonnement. Il s'agira notamment de :

- Participer au collectif d'associations « Loire Vivante » afin que celles-ci soient partie prenante à l'élaboration du 5<sup>ème</sup> Plan Loire (Forum des acteurs du Plan Loire le 8 janvier 2020 à Orléans).
- Participer à la Commission des Espaces Sites et Itinéraires de l'Allier (CDESI) à l'invitation du Président du Conseil départemental de l'Allier.
- Obtenir l'agrément de l'association au titre de la protection de l'environnement (une première demande effectuée en 2009 était restée sans suite).
- Relancer le projet de développement durable du Val d'Allier Nord en proposant d'animer la concertation avec les grandes collectivités, les associations et les acteurs économiques.
- Assister le Pôle métropolitain, dans le cadre d'une convention de partenariat, pour la mise en œuvre de la « Route de l'Allier » et le développement du volet « fréquentation » de l'Observatoire de l'Allier, l'étude de la problématique de la baignade, la recherche de financements, etc.
- Participer à la recherche pour une maîtrise de la fréquentation de l'Allier par les canoës, en participant à la concertation initiée par les Conservatoires d'Espaces Naturels, et au développement du dispositif d'évaluation de la fréquentation par stations automatiques de prise de vues en partenariat avec VEODIS 3D.
- Adapter les moyens de l'association permettant la refonte du site web, l'entrée sur les réseaux sociaux, le recrutement d'un animateur permanent et celui de nouveaux adhérents.

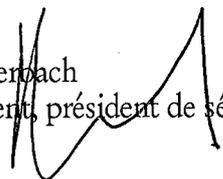
L'assemblée générale se prononce favorablement sur ces orientations.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 30 par le président. Celui-ci invite les participants à passer au buffet préparé par Anthony Simon, du Groupement des agriculteurs biologiques de la Nièvre et à déguster le vin bio produit par Fabrice Barle.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Joël Herbach  
Président, président de séance



Nathalie de Grossouvre  
Secrétaire, secrétaire de séance

